Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260602-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Mathieu BOUBLI
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY

Date de convocation : 8 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Délibération n° 2026-06-02
Suppression régie d'avances, rempotage, pont bascule

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'État prévoit de réorganiser les régies. Une régie de recettes accueil/multi-services a été créée par arrêté en date du 9 juin 2021. Actuellement, la commune comptabilise 3 régies à supprimer :

- Régie d'avances créée le 10 juin 2002
- Régie de rempotage créée le 7 avril 2008
- Régie du pont bascule créée le 9 juin 1982.

La régie d'avances n'est plus utilisée, la régie du pont bascule ne fonctionne plus, désormais l'encaissement se fait par facturation directe aux utilisateurs.
Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de supprimer les régies d'avances et du pont bascule et transposer la régie rempotage dans la régie multiservices.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide, de
- Supprimer les régies d'avances et du pont bascule
- Transposer la régie rempotage dans la régie multiservices.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY * MORBIHAN *

11 rue de Rennes – BP 30 – 56660 Saint Jean Brévelay - ☎ 02 97 60 30 13 ✉ mairie@brevelay.bzh